



TRACT SPÉCIAL HUB

La CGT dénonce le relevé de décisions dénommé « accord » piste ainsi que son avenant !

Le relevé de décisions concernant le secteur d'activité PISTE du HUB est contraire aux valeurs de la CGT que nous représentons. Sans aucune hésitation, le syndicat CGT Air France a pris la décision le 17 avril 2014 de dénoncer et de retirer la signature de la précédente équipe CGT Roissy Escales, destituée fin décembre 2013, sur le Relevé de décision « démarche paritaire piste du 24 janvier 2012 et de son avenant ».

En effet, la CGT Air France, souhaite adresser un message fort à l'ensemble des salariés de la Compagnie qui sont en grève actuellement à travers des actions coordonnées au plan national contre les pertes d'emplois massives. Cet accord, néfaste et contraire aux intérêts des salariés, va totalement à l'encontre de la défense de l'Emploi, notamment en ce qui concerne les standards d'engagements des agents sur les arrivées Long Courrier.

Rappelons également que la direction avait déjà dénoncé en partie cet accord au Moyen

Courrier, entraînant de fait une augmentation de la durée des vacances de 26 minutes par vacation travaillée. La piste se trouve de fait divisée en 2 parties (diviser pour mieux régner), alors que la CGT considère qu'il n'y a bel et bien qu'une seule piste sur le HUB.

La mise en place de vacations courtes et longues, sensées préserver l'emploi pour certains, a eu pour seul but et effet d'augmenter la productivité de 20% sur la piste du HUB par la suppression d'emplois. En effet, cet accord scélérat fait pleinement partie du plan Transform. De fait, il va à l'encontre des intérêts des salariés, n'en déplaie aux signataires.

La mise en place du « plan Transform », a été le déclencheur d'une dégradation sociale sans précédent. Les conséquences en termes de pertes d'emplois et de dégradation des conditions de travail entraînent un accroissement du sentiment d'inégalité au sein de l'entreprise.

La direction ne cesse de revenir

sur nos acquis sociaux, cet accord en est la preuve et n'a jamais garanti l'emploi sur le HUB. Preuve en est, la direction tente par tous les moyens de faire partir 700 salariés du HUB dans le cadre du PDV. Evidemment la Piste n'en est pas exclue. La direction multiplie les forums emplois pour convaincre un certain nombre d'entre nous d'aller travailler dans des entreprises de sous-traitance ou même à la SNCF. Que se passera-t-il si elle ne trouve pas le nombre de volontaires escomptés ?

Allons-nous la laisser « vider » les pistes, les services commerciaux, administratifs et autres ?

N'oublions pas que le plan Transform nous a dépouillés de nos acquis, la direction compte « achever » son plan Transform'2015. Elle le prouve au quotidien et ne s'arrêtera pas en chemin si nous courbons l'échine....

POUR LA PRÉSERVATION DE NOS EMPLOIS

GRÈVE COORDONNÉE

le 28 MAI 2014 de 01h à 24h

Temps forts entre 10h à 13h

cgtairfrance.com

Tél. : 01 41 56 04 08/11 - Fax : 01 41 56 04 19 - courriel : contact@cgtairfrance.com



Cgt AirFrance



CGTAIRFRANCE



cgtairfrance





Syndicat CGT Air France

Secrétariat National

ROISSY POLE LE DOME

5 rue de la Haye - CP 10909 Tremblay en France - 95731 Roissy CDG Cedex

Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 - Fax : 09 58 67 95 38

<http://www.cgtairfrance.com> - courriel : contact@cgtairfrance.com

Monsieur Bruno MATHEU
Directeur Général
Long Courrier
95747 - ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX

Courrier recommandé avec A/R

MC.DH

N/Réf. : MF/2014-089/ns

Roissy, le 28 avril 2014

Objet : Dénonciation
du « Relevé de décision - démarche paritaire piste »
signé le 24 janvier 2012

Madame,

Suite à la décision unanime de notre Commission Exécutive Nationale du 17 avril dernier, nous vous informons par la présente que notre Syndicat CGT Air France dénonce et retire à compter de ce jour sa signature du « Relevé de décision - démarche paritaire piste » signé le 24 janvier 2012 ainsi que son avenant.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Miguel FORTEA
Secrétaire Général
du Syndicat CGT Air France

Copie à :

- Monsieur Alain BERNARD - DG.MC
- Madame Marie-Pierre ARZOUManIAN - KD.RS